

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/11/180

Objet : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec la société « SAS rideaux Rouges » pour l'organisation d'un spectacle d'Emmanuel CHAUNU « Chaunu croque l'actualité en direct » à La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec la société « SAS Rideaux Rouges », domiciliée 15 impasse Valentin Haüy – 14000 Caen, représenté par Mme. Syldia Badyka agissant en qualité de Présidente, pour l'organisation d'une représentation de l'artiste Emmanuel CHAUNU qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, 1, rue des Halles, 14500 Vire Normandie, le samedi 15 mars 2025 à 20h30, et ce pour un montant total de 1985 € TTC. Pour ce spectacle, une billetterie sera ouverte, au tarif 2025 « Grille B ».

Fait à Vire Normandie, le 14 novembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241126-180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Publication : 26/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

